



القرض الشعبي الجزائري
ⵎⵔⵉⵏ ⵏ ⵙⵉⵔ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏ
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

PROJET DE RESOLUTIONS

AGO du 27 juin 2024

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE (AGO) du 27 JUIN 2024**

Résolution n°01 : Comptes sociaux au 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie, après avoir :

- Pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration et entendu le rapport des Commissaires aux Comptes,
- Reçu les informations complémentaires demandées en cours de séance ;
- Pris note de la certification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 par Messieurs les Commissaires aux comptes,

approuve les comptes sociaux relatifs à l'exercice 2023, tels que présentés, avec un total bilan de **3 331 687 296 821,28 DA** et un résultat net bénéficiaire de **38 015 976 773,22 DA**.

Adopte le rapport de gestion du Conseil d'Administration et donne, aux administrateurs, quitus de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°02 : Affectation du résultat.

Subséquemment à la résolution première, l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023, d'un montant de **38 015 976 773,22 DA** comme suit :

- Réserve légale : 1 900 798 838,66 DA ;
- Dividendes : 25 000 000 000,00 DA ;
- Réserves facultatives : 11 115 177 934,56 DA.

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°03 : Prise en charge des recommandations des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie mande le Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre les recommandations des Commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée.



Résolution n°04 : Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie alloue, aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme forfaitaire et nette, sous forme de jetons de présence, de 50.000 DA, par Administrateur et par réunion du Conseil d'Administration.

Les jetons de présence ne sont pas versés aux Administrateurs absents, même représentés.

Une provision annuelle correspondant à la rémunération de six réunions du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2024, est portée en charges d'exploitation.

Le nombre de réunions peut être dépassé, à charge pour le Conseil d'Administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°05 : Réunion supplémentaire du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie prend acte de la tenue d'une (01) réunion supplémentaire du Conseil d'Administration durant l'exercice 2023 et autorise, à titre de régularisation, la comptabilisation du montant des jetons de présence y relatifs en tant que charges d'exploitation de la Banque.

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°06 : Prime d'effort.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie autorise le Conseil d'Administration à l'effet d'accorder une prime d'effort au personnel de la Banque, comptabilisée en charges d'exploitation.

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°07 : Honoraires et travaux des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie décide d'allouer, aux Commissaires aux comptes, la somme de quatre (04) millions de dinars à titre d'honoraires pour l'exercice 2023, avances comprises.

Elle autorise la Banque à constituer une provision de quatre (04) millions de dinars au titre des honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2024.



Le règlement du reliquat des honoraires interviendra sur la base des comptes définitifs dudit exercice après leur adoption par l'Assemblée Générale Ordinaire et après réception des rapports techniques des Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes doivent communiquer à la Banque leur programme de travail et les moyens humains et matériels mis en œuvre au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°08 : Mandat des Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie prend acte de la fin des mandats d'Administrateur assuré par :

- Monsieur HANNICHE Djamel ;
- Monsieur HADJAR Rafik ;
- Monsieur ZEROUALI Mostéfa.

Elle décide de

Cette résolution est adoptée.

Résolution n°09 : Désignation des membres du Comité de contrôle Charaïque.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie décide de désigner

- Pr EI AYACHI FADAD
- Pr Younes SOUALHI
- Pr Saïd BOUIZRI

En qualité de membres du Comité de Contrôle Charaïque de la Banque pour une période de trois (03) ans.

Cette résolution est adoptée

Résolution n° 10 : Publicité légale

L'Assemblée Générale du Crédit Populaire d'Algérie confère, au porteur habilité par le Conseil d'Administration de tout extrait ou copie du présent procès-verbal, tout pouvoir à l'effet de remplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution est adoptée.

